

## Energie : la facture augmentera de plus de 200 euros sur l'année 2023

Article rédigé par *Economie Matin*, le 16 septembre 2022

Source [Economie Matin] : Le gouvernement avait prévu depuis plusieurs semaines : le bouclier tarifaire, qui a gelé les prix de l'électricité et du gaz durant toute l'année 2022, ne pouvait plus être maintenu en l'état. Il doit évoluer afin de réduire le coût pour les finances publiques. Élisabeth Borne, Première ministre, l'a confirmé définitivement le 14 septembre 2022 en annonçant les taux d'augmentation des factures.

### Un bouclier tarifaire 15% plus élevé en France en 2023

Après avoir décidé que le bouclier tarifaire, qui a coûté plus de 20 milliards d'euros entre janvier et septembre 2022 et dont le coût continue d'augmenter, allait prendre fin, la question qui restait était celle du montant de l'augmentation qui aurait fallu annoncer aux ménages français. Pour rappel, le bouclier tarifaire a gelé les prix du gaz au niveau d'octobre 2021 et ceux de l'électricité dès le 1er février 2022 (après une hausse de 4%). Censé être temporaire, il est devenu une mesure majeure pour la protection du pouvoir d'achat des Français.

Élisabeth Borne, Première ministre, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, et Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, ont donc dévoilé le 14 septembre 2022 ce à quoi doivent s'attendre les ménages concernant leurs factures : une hausse de 15%.

### Des augmentations de prix plafonnées... mais très élevées malgré tout

Le gouvernement a insisté : si la hausse des prix aura bien lieu, elle est largement inférieure à celle qui surviendrait sans le bouclier tarifaire. « *Sans action du gouvernement, les tarifs seraient multipliés par 2,2 au début de l'année prochaine* », a précisé Élisabeth Borne. Or, les hausses ne seront que de 15% dès janvier 2023 pour le gaz et dès février 2023 pour l'électricité.

La facture sera néanmoins salée : « *Ces augmentations vont conduire à une hausse moyenne des factures de l'ordre de 25 euros par mois pour les ménages qui se chauffent au gaz, au lieu d'environ 200 euros par mois sans bouclier tarifaire. Et à une hausse moyenne de 20 euros par mois pour les ménages qui se chauffent à l'électricité, au lieu de 180 euros par mois sans bouclier tarifaire* », a détaillé la Première ministre.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)